

Groupe de pilotage

Compte Rendu de la Réunion Tiers-Lieux d'Activités du 22 novembre 201

- **Karine Pouliquen** rappelle l'objet de la réunion avec la participation de deux invités porteurs de projets témoignant de la mise en œuvre d'un espace de travail partagé, ou tiers-lieux d'activités, au stade de sa création puis de sa gestion et de son animation : la motivation initiale du choix d'un tel lieu, les opportunités et les difficultés rencontrées selon l'environnement territorial, urbain ou rural. Les témoins sont Odile Jacquin représentant "La Péniche" à Grenoble sur le site Bouchayer-Viallet et Thomas Granjon cofondateur de "La Fourmilière" à Monestier-de-Clermont dans le Trièves.

- **Laurent Coussedière** décrit la récente mise à jour et l'enrichissement du thème des Tiers-lieux au niveau du [site internet](#) de l'Alliance Université Entreprise de Grenoble. Il signale en particulier le recensement des TLA en Isère et le rapport des différentes réflexions conduites par le groupe.

Odile Jacquin : "La Péniche" est une Scop Sarl créée il y a 22 ans à Paris dans la mouvance du monde de l'édition et de l'éditorial collaboratif. Transférée à Grenoble depuis quelques années elle développe plusieurs plateformes dans différents domaines de l'économie sociale et solidaire, du développement durable et du numérique (Data). Aujourd'hui elle comprend 6 associés salariés. Son lieu d'exercice, à proximité immédiate du CNAC, se veut ouvert (locaux mitoyens avec Enercoop Rhône-Alpes). Pour son activité de gestion des données, en partenariat avec des acteurs locaux, elle s'appuie sur un modèle de type Infolab. Plus récemment le besoin d'un espace de coworking a été pris en compte, avec une dizaine d'usagers correspondant à une présence de 3 à 4 personnes par jour. Les locaux en l'état ne sont pas vraiment fonctionnels. Ainsi des problèmes d'isolation thermique et phonique ont dû être résolus en urgence. Le principe fondateur de gestion de la Scop repose sur une gouvernance collective des associés suivant une égalité de traitement. Aujourd'hui l'activité s'oriente vers des thématiques émergentes telles que la médiation en matière de culture scientifique et les perspectives de culture numérique du futur. Les ressources sont pour l'essentiel d'origine publique, provenant des collectivités territoriales en réponse à des appels à projets, particulièrement pour la gestion de plateformes et de sites web.

Thomas Granjon : "La Fourmilière" est un espace de travail en milieu rural caractérisé par une activité agricole et artisanale. Le groupe fondateur correspond à 10 personnes ayant ressenti un isolement professionnel (3 seulement se connaissaient au départ). Chacun a décrit son projet et formulé ses besoins ce qui a permis de constater la communauté de vue sur les objectifs. Le statut associatif a été retenu pour la démarche. Il fallait trouver un local. La première sollicitation auprès des différentes mairies du territoire a rencontré une certaine réticence. Il a fallu se tourner vers le secteur privé. L'opportunité d'un espace de commerce libéré de 50 m² s'est alors présentée. La Région Rhône-Alpes en soutien du projet a participé au financement de l'opération. Chaque utilisateur a contribué selon ses possibilités et la communauté de communes du Trièves a accepté de concourir à l'achat du matériel. En moins d'une année le projet était devenu opérationnel (septembre 2015). Actuellement il y a une vingtaine d'usagers sous divers statuts, ayant des projets professionnels très variés. L'espace fonctionne sans salarié, dans le cadre d'une animation collective,

avec l'engagement de chaque bénévole à s'investir une ou deux journées par mois. Le besoin de convivialité est manifeste à travers des échanges avec des transferts de connaissances formels ou informels. Au stade actuel, la part d'autofinancement de la structure est assurée pour l'année. Un budget de 15.000 €/an avec 5.000 € de subvention régionale et 1.000 € de la communauté de communes du Trièves. Ce mode de gestion des lieux donne satisfaction. Il y a un accueil permanent de candidats porteurs de nouveaux projets économiques. Ceux-ci peuvent avoir besoin d'un accompagnement les aidant à se projeter au-delà d'une vision à court terme de leur activité. Le rayon d'action du lieu est estimé à une distance représentant 15 mn en voiture. Il apparaît clairement que le nombre d'utilisateurs est un facteur de dynamisme qu'il faut relancer en période de creux d'activité. Il s'agit plutôt de publics souhaitant créer une activité à titre personnel et donc en situation de fragilité économique plutôt que des salariés d'entreprises. Dans certains cas le salarié peut faire une démarche personnelle, à ses frais, en accord de télétravail avec son entreprise. Celle-ci après un bilan de quelques mois pourra prendre à sa charge les frais d'usage du lieu. On signale que La Fondation de France a des possibilités de participer à de tels financements. Les usagers sont aux 3/4 des femmes très généralement en activité à temps partiel. Dans ces situations très différenciées, il est difficile de définir l'identité du lieu si ce n'est le caractère très pragmatique de la démarche. Est-ce un sujet impératif de réflexion ? On note que l'expérience est l'objet de sollicitations pour d'autres lieux en cours de création (Vercors, La Mure, Mens). On constate une évolution du positionnement de la communauté de communes à ce sujet qui a conduit à quelques réunions exploratoires. Les Maisons du Territoire offrent aussi des possibilités. Dans tous les cas il faut attendre l'expression du besoin.

- Ces présentations suscitent des questions et des commentaires de la part du groupe :

1. La fréquentation d'un même lieu soulève la question de partage des systèmes d'information. La mutualisation des locaux et leur usage en temps partiel peut poser des problèmes de sécurité. "Quand il faut céder la place c'est compliqué !". "Exiger d'un local qu'il permette, par exemple, d'accueillir une conférence, un espace de coworking et un atelier relève de la gageure !". La polyvalence a ses limites. L'important est de toujours partir des besoins exprimés par les utilisateurs.
2. L'architecture du local d'accueil est importante. Il faut mettre en œuvre de nouveaux outils de gestion de l'espace. Auparavant la qualité se définissait vis-à-vis d'objectifs spécifiques. Désormais, aussi bien pour le suivi des besoins du Tiers-Lieu, que pour l'adaptabilité du local à plusieurs usages, il convient de fixer un cadre permettant d'accompagner les évolutions de l'activité dans le temps.
3. Existe-t-il un nombre optimal d'utilisateurs pour un local d'une surface donnée ? Dans le cas de La Fourmilière, l'espace de 50 m² et la fréquentation enregistrée permettent une bonne activité du lieu avec 30 adhérents. Par comparaison, Col'Inn, avec 350 m² au centre-ville de Grenoble, a 80 adhérents. Dans les 2 lieux on constate un renouvellement important des usagers dans le temps. Il est significatif que pour bon nombre d'entre eux ce mode de travail répond à un besoin d'affranchissement des contraintes géographiques.
4. Que penser de ce type de réflexion ? Quel intérêt suscite-t-elle auprès des collectivités ?

La Directrice du Développement du Département 38 s'interroge sur le but final de la démarche.

Jean Bornarel Président de l'Alliance précise les deux axes qui ont été retenus :

- Rédiger pour la fin de l'année 2017 un mémento sur les modalités de création et de développement d'un Tiers-Lieu à partir de témoignages d'expériences recueillis au cours de réunions de ce type, probablement en privilégiant des exemples vécus en milieu rural et/ou montagnard, l'identification des difficultés et des atouts d'un tel projet permettant la mise en œuvre d'une stratégie positive. Rappelons par ailleurs que dans la phase initiale du projet la parole des utilisateurs est primordiale.

- Pour tous ces territoires l'adaptation du modèle économique doit être anticipée. Il en est de même des préoccupations qui concernent la santé des personnes, autre thématique abordée par l'Alliance. Ainsi une réflexion élargie sur les TLA pourra contribuer à l'optimisation de l'activité sur le territoire. Tel est l'objectif de l'Alliance dans les mois qui viennent. Les collectivités pourront dès lors se sentir concernées comme facilitateurs d'une réalisation en cas d'aboutissement favorable de l'étude d'un projet.

- Il y a enfin la volonté de travailler en réseau, en particulier sur l'espace naturel du Sillon alpin. L'exemple de l'Aquitaine, décrit en détail, est à ce titre éclairant.

- Les Tiers-lieux se situent à trois niveaux de l'évolution de notre société :

- > les changements majeurs dans l'organisation du travail avec les possibilités désormais très performantes pour la pratique du télétravail ;

- > son impact sur la mobilité des personnes ;

- > les conséquences envisageables sur le développement des territoires.

L'accès internet au site de l'Alliance offre un espace de service en déploiement sur le sujet.

En conclusion le groupe s'accorde à prévoir une prochaine réunion mi-janvier, au cours de laquelle seront exposées deux nouvelles expériences de Tiers-Lieux.